

N° 21 – SEPTEMBRE 2017

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2017

En mars 2017, 25 278 personnes travaillent au sein des 34 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 209 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 29 487 personnes.

Entre l'enquête 2016 et celle de 2017, le nombre d'OI présentes dans le canton passe de 33 à 34. L'OI supplémentaire est le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes¹.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2017

OI au bénéfice d'un accord de siège	23 511
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	853
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	914
Total OI	25 278
Missions permanentes et consulats	4 209
Total	29 487

Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2016

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 445 935
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	177 464
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	350 909
Total	5 974 308

Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2016

Réunions internationales	2 831
Séances tenues	20 211
Délégués et experts	219 495

Source : Office cantonal de la statistique

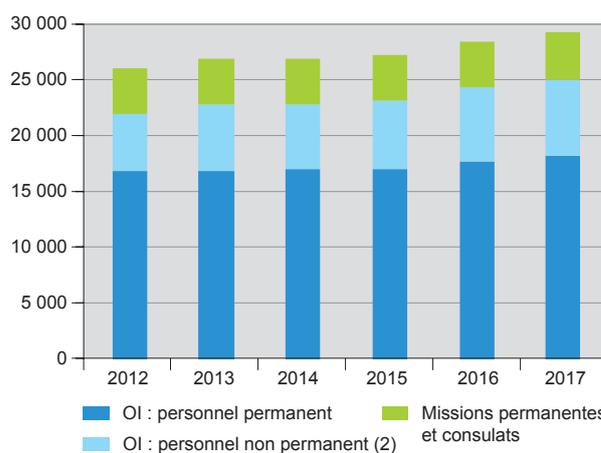
¹ Au vu de sa petite taille (3 fonctionnaires permanents), cette organisation n'a que peu d'influence sur l'évolution des résultats entre 2016 et 2017.

L'effectif du personnel des OI continue de progresser : il augmente de 2,9 % entre 2016 et 2017. Le nombre de fonctionnaires permanents, qui représentent trois quarts des personnes occupées, croît de 2,5 % et celui des non permanents de 4,1 %.

Si la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève, environ 40 % habitent en France. Les autres ont leur domicile dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud. Cette répartition est stable depuis 2011.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2012 (1)

Effectif Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI; en 2016, 33 OI; en 2017, 34 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

Statut des organisations internationales (OI)

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

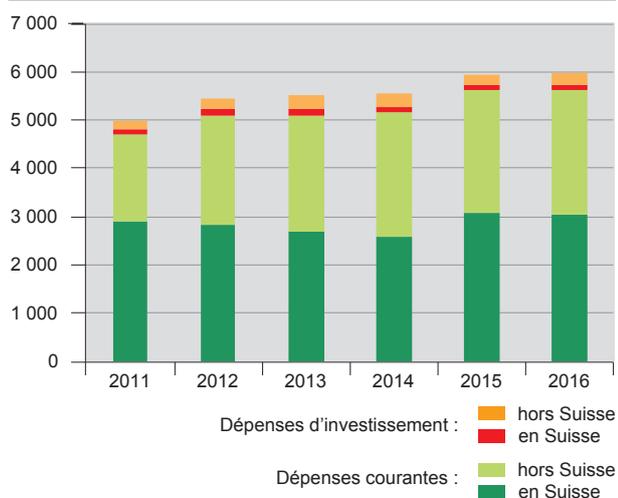
Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un accord sur les *privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2017 concernent les 34 OI présentes sur le territoire du canton de Genève, une de plus qu'en 2016. Elles se répartissent ainsi : 23 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 7 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités..

Les dépenses des organisations internationales (OI)

Dépenses des organisations internationales (OI) établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2011 (1)
En million de francs Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016, 34 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

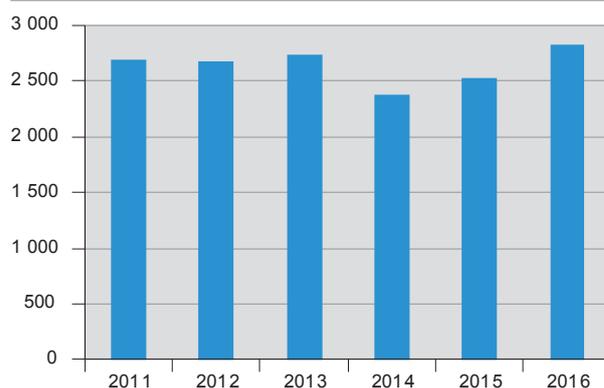
Durant l'année 2016, les dépenses engagées par les OI se montent à 5,974 milliards de francs. Elles progressent de 0,6 % par rapport à 2015. Les dépenses courantes – composées principalement des coûts salariaux – en représentent 94 %.

Plus de la moitié des dépenses (3,174 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Celles-ci englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

L'activité conférencière des organisations internationales (OI)

En 2016, l'activité conférencière des OI est particulièrement soutenue : le nombre de réunions organisées durant l'année (2 831) s'accroît de 12,2 % en un an ; le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (219 495) augmente de 7,9 %.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales (OI) établies à Genève, depuis 2011 (1)
Nombre Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016, 34 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon une liste transmise par le Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI), 380 OING sont présentes à Genève en 2017. Parmi elles, 183 comptent au moins un emploi ; elles groupent 2 724 emplois. A titre de comparaison, en 2016, elles étaient 178 et représentaient 2 586 emplois. La hausse du nombre d'emplois est donc de 5,3 %. Les OING bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en constituent la plus grande part : 136 OING et 2 096 emplois en 2017.

Pour les 197 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être identifiées dans la base de données.

La source utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, géré par l'Office fédéral de la statistique.

Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour 18 % des OING, l'état à fin 2014 et, pour 68 %, l'état à fin 2015. Pour le reste, le registre étant tenu à jour en continu, il s'agit d'informations plus récentes. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

Liste des organisations internationales (OI)

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités. En 2017, une OI participe à l'enquête pour la première fois, suite à l'entrée en vigueur de l'accord qu'elle a signé avec le Conseil fédéral.

Les 23 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT).

Les 4 OI au bénéfice d'un accord de *nature fiscale* sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 7 OI au bénéfice d'un accord sur les *privilèges et immunités* sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_06

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2017. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 21 – SEPTEMBRE 2017

18.09.2017

